

échange d'ici à l'an 2010 parmi les pays développés de la région, et d'ici à l'an 2015 parmi les pays en développement – pour autant que tel ou tel pays membre de l'APEC soit encore considéré à ce moment-là comme un pays en développement. Ce que cela suppose n'est rien de moins que révolutionnaire : libre-échange entre le Canada et le Japon dans 15 ans; libre-échange entre le Canada et la Chine dans 25 ans.

Mais ces changements qui surviennent en Asie, si soudains et spectaculaires qu'ils soient, s'inscrivent dans une course planétaire à la libéralisation. Comme pour les pays d'Amérique ou d'Europe, c'est aujourd'hui sur un marché planétaire que les pays d'Asie doivent se livrer à leur quête de capitaux et de technologies devenus fort mobiles.

Le dynamisme même des pays d'Asie aujourd'hui met de plus en plus en évidence l'intérêt de l'APEC. Cette région est aujourd'hui le foyer de l'immense transformation de l'économie mondiale. Au-delà de la croissance rapide et constante du Japon et des « Tigres de l'Asie », c'est dans cette même région que commencent à se dessiner aujourd'hui deux économies gigantesques et jusqu'à aujourd'hui fermées : la Chine et l'Inde. Plus vite qu'on ne le croit souvent, l'éveil de ces deux géants imprimera de fortes secousses au système économique mondial; des secousses qu'il faudra gérer et finalement absorber, en partie à la faveur de l'appartenance de ces deux pays à l'Organisation mondiale du commerce, mais aussi à la faveur de leur appartenance à l'APEC.

L'APEC deviendra ainsi la tribune presque obligée où seront définies les grandes orientations commerciales de l'avenir. Sa nature évolutive nous forcera à nous dépasser pour mieux comprendre et résoudre les grands problèmes commerciaux du XXI<sup>e</sup> siècle – en premier lieu les rapports de la politique commerciale avec la politique d'investissement, avec les règles de la concurrence, avec le développement technologique et avec les normes environnementales. La préférence de l'Organisation mondiale du commerce pour des négociations en bonne et due forme suivies de l'adoption de règles obligatoires s'oppose bien souvent à la préférence des asiatiques pour la discussion sans caractère officiel d'où parvient à se dégager une conformité de vues. Sous cet aspect aussi, l'APEC pourrait ouvrir le chemin dans les domaines pour lesquels l'Organisation mondiale du commerce, en ce moment du moins, dispose encore de peu de moyens.

L'aspect sans doute le plus important, c'est que l'APEC est particulièrement bien placé pour être le pont joignant les deux rives du Pacifique. On pourra mettre en doute l'aptitude de deux superpuissances économiques, et peut-être même de trois – les États-Unis, la Chine et l'Inde – à coexister au sein du même bloc Asie-Pacifique, mais l'APEC est apte, s'il est structuré comme il convient, à constituer le trait d'union entre les deux économies continentales – à jouer le rôle de « tampon » géopolitique garantissant que ni l'intégration régionale des pays d'Asie ni